

■ **AXA compagnie d'assurances sur la vie**, à Lau-sanne, société anonyme (FOSC du 24.01.2002, p. 16). Capital-actions réduit de CHF 30'000'000 à CHF 13'000'000 par annulation de 17'000 actions nominatives de CHF 1'000, puis reconstitué à CHF 30'000'000 par l'émission de 17'000 actions nominatives de CHF 1'000. Capital-actions entièrement libéré : CHF 30'000'000, divisé en 30'000 actions nominatives de CHF 1'000, avec restrictions quant à la transmissibilité. Gautier Pierre n'est plus administrateur; sa signature est radiée. La procuration de Lüssi Jonathan est éteinte. Ischy Bernard est désormais à Lutry. Signature individuelle est conférée à Wynaendts Willem, des Pays-Bas, à Epalignes, administrateur et directeur général. Procuration collective à deux est conférée à Tille Dominique, d'Ormont-Dessous, à Oulens-sous-Echallens.

Journal no 12676 du 31.12.2002
(00804950 / CH-550.0.079.094-7)